

**Bien cher commerçant, artisan, dirigeant et dirigeante d'entreprise, directeur et directrice d'établissement,**

Vous vivez tous une situation de crise inédite, brutale, déstabilisante, impactante sur le plan économique et sur le plan psychologique.

Sachez que nous restons très attentifs à l'évolution de la situation économique locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Les activités de bon nombre de commerces, artisans, professions libérales ont marqué un arrêt total depuis le 17 mars. Certains ont réussi à trouver des aménagements de services leur permettant de poursuivre une activité.

La plupart des entreprises ont dû aménager du télétravail et ont mis en place l'activité partielle pour maintenir leurs salariés dans l'emploi ... et nous savons que la reprise ne sera pas totale pour tout le monde le 11 mai.

Dans le lien qui suit, vous trouverez un « Guide pratique sur les mesures que l'employeur doit prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus » :

[https://www.toulouse.cci.fr/sites/default/files/media/Actus/Coronavirus/covid19\\_obligations\\_employeur.pdf](https://www.toulouse.cci.fr/sites/default/files/media/Actus/Coronavirus/covid19_obligations_employeur.pdf)

Que vous ayez pu maintenir votre activité professionnelle, de façon totale ou partielle, ou que vous ayez dû l'interrompre, sachez que la municipalité de Saint-Orens, est et sera à vos côtés pour vous aider à dépasser cette situation de crise majeure.

Elus et agents municipaux sont pleinement impliqués pour essayer de répondre au mieux à la sécurité des Saint-Orennais, notamment pour les plus fragiles et tous ceux qui font appel à notre aide.

Nos commerçants de proximité, producteurs locaux, supermarchés, pharmacies, la Poste... ont assuré un service à toute épreuve dans ce contexte difficile. Nous n'avons manqué de rien et nous ne pouvons que les remercier.

Face à la pandémie du Coronavirus, afin d'accompagner au maximum les entreprises, l'Etat et l'ensemble des institutions publiques locales se mobilisent. Nous vous invitons à consulter la synthèse des principaux dispositifs mis en place et mis à jour quotidiennement pour vous venir en aide.

<https://www.toulouse.cci.fr/actualites/coronavirus-la-cci-en-soutien-des-entreprises-0>

Vous y trouverez :

- l'accès aux aides : fond de solidarité national, aides de la région, du département...
- les recommandations des autorités sanitaires face au virus
- des questions & réponses pour les entreprises et les salariés
- la signalétique des gestes barrières à imprimer
- des conseils sur la vente à distance, la cybersécurité
- l'inscription aux annuaires cartographiques pour retrouver facilement les entreprises en activité et celles qui mènent une action de solidarité.

La municipalité a passé commande via Toulouse Métropole de 10 000 masques et via un autre fournisseur 10 000 de plus. Ces masques en tissus lavables à 60° sont destinés aux habitants de notre ville et seront distribués gratuitement. Comme à l'échelon métropolitain, la commune n'envisage pas de fournir de masques aux entreprises.

Quelques pistes pour vous approvisionner en masques et autres matériels de protection sanitaire :

- Le ministère de l'Économie et des Finances accélère la diffusion de masques « grand public » aux entreprises de moins de 50 salariés en confiant à La Poste la commercialisation et la distribution de 10 millions de masques lavables, correspondant à 200 millions d'utilisations uniques. Pour les ressortissants des réseaux des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), vous pouvez passer commande sur <https://masques-pme.laposte.fr>.
- la municipalité s'approvisionne auprès du groupe Pierre Le Goff Sud-ouest (boutique en ligne sur [www.groupeplg.com](http://www.groupeplg.com)) qui représente un contact fiable.
- La CCI et la Chambre des Métiers ont mis en place un partenariat avec le groupe Casino pour faciliter la commande de masques via un partenariat avec C Discount : [www.cddiscount.com/masques](http://www.cddiscount.com/masques) (fonctionnement click and collect)
- Pour les plus grosses commandes : [www.stopcovid19.fr](http://www.stopcovid19.fr)

Pour échanger, l'association des commerçants APLICA <https://aplica31650.fr/> et le club d'entrepreneurs Avenue Des Réseaux (ADR) Saint-Orens <https://adr-st-o.com/fr/> peuvent aussi être des appuis. A ce titre, durant le confinement, certains experts d'ADR St Orens de Gameville **proposent des rendez-vous en ligne** gratuits : un point d'information hebdomadaire chaque vendredi de 11h à 12h, des ateliers réguliers proposés bénévolement par les adhérents et une permanence le lundi soir de 17h à 18h pour des conseils et une assistance informatique. Ces ateliers animés peuvent vous permettre d'apprendre des autres, de trouver des réponses....

Pour faciliter votre reprise d'activité, des restaurateurs se proposent de livrer des repas sur vos lieux de travail, pour vos salariés, vous trouverez leurs coordonnées et les modalités de commande et de livraison en suivant le lien ci-après : <https://www.ville-saint-orens.fr/actualites/756-vos-commerçants-de-proximite>

Si vous avez besoin de nous, vous pouvez contacter **Jean-Christophe MAURY**, chargé de mission Développement Economique, Relations entreprises et commerçants au 06.74.28.14.30.

Prenez soin de vous et de vos proches, votre bienveillance et votre solidarité font la fierté de notre commune.

**Colette CROUZEILLES**

**Adjointe au Maire**

Développement économique, relations entreprises, Emploi

Mairie de Saint-Orens de Gameville

Tel : 05.61.39.00.00

[colette.crouzeilles@mairie-saint-orens.fr](mailto:colette.crouzeilles@mairie-saint-orens.fr)



**RECAPITULATIF DE QUELQUES LIENS UTILES !**  
**(Liste non exhaustive)**

CCI de TOULOUSE - Cellule de crise : 05 61.33.66.50 - [celluledecrise@toulouse.cci.fr](mailto:celluledecrise@toulouse.cci.fr)

- Mesures et aides aux entreprises :  
<https://www.toulouse.cci.fr/actualites/coronavirus-les-mesures-daide-pour-les-entreprises-0>
  
- La Banque de France – Médiation du crédit :  
<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>
  
- Pensez à votre Expert-Comptable :  
<https://www.appelleunexpert.fr/>
  
- « FNE-Formation » 100 % des frais de formation pris en charge. Un dispositif intéressant pour maintenir la motivation de vos collaborateurs et profiter du temps d'activité partielle pour les faire monter en compétences (formations en ligne exclusivement « Je me forme chez moi » !)  
<http://occitanie.direccte.gouv.fr/Crise-Covid-19-l-Etat-encourage-les-formations-pour-les-salaries-en-activite>
  
- Un dispositif régional et des mesures exceptionnelles pour éviter les licenciements :  
<https://www.laregion.fr/Former-Plutot-que-Licencier-COVID19> -

Pour préparer la reprise de votre activité, plusieurs sources d'informations peuvent vous aider. Nous vous en suggérons certaines :

- Le Ministère du Travail a réalisé des fiches de bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les entreprises pour limiter la propagation du virus et protéger les travailleurs. Elles peuvent inspirer votre future organisation de travail.  
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>
  
- Le site du Ministère de l'économie propose un accès à des outils numériques pour poursuivre différemment certaines activités (<https://www.economie.gouv.fr/artisans-et-commerçants-outils-poursuivre-activite-en-ligne>) et des formations.
  
- Un guide pratique sur ces outils existe sur la plateforme France Numérique :  
<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>